



Les Amis du Vieux Saint-Germain

Une page d'archive...

page n° 93 du 20 mars 2024



L'ouverture du premier collège public de garçons de Saint-Germain

Les lois votées en 1881 et 1882 sous Jules Ferry avaient rendu l'enseignement primaire, laïque, gratuit et obligatoire. L'enseignement secondaire restait principalement dispensé dans des établissements privés et la plupart du temps religieux. Mais partout en cette fin du XIX^e siècle, naissait le besoin de créer des établissements secondaires à l'initiative des municipalités. Le 15 avril 1894, Albert Le Roy, docteur ès-lettres et conseiller municipal, donnait une conférence au théâtre sur l'utilité de créer un lycée à Saint-Germain-en-Laye¹ devant un parterre comprenant tout ce que la ville et le département de Seine-et-Oise comptaient de notables.

M. Le Roy montre l'intérêt qu'il y aurait « pour l'État, pour l'Université, pour les familles et pour [leurs] enfants » ainsi que pour la ville à voir se construire un tel bâtiment. Ce projet enthousiasme l'assistance, et la municipalité fait aussitôt savoir qu'elle serait « disposée à s'imposer de réels sacrifices » en prenant à sa charge la moitié des frais de construction du premier établissement.

Le conseil municipal du 2 octobre 1894, suivant le rapport de M. Le Roy demande « instamment » à l'État la création « d'un collège ou lycée »². La demande est appuyée par l'Union du Commerce et de l'Industrie de Saint-Germain ainsi que par une pétition de plus de 1 000 signatures... L'État répond qu'il n'est pas favorable à un lycée, soulignant que le lycée Lakanal récemment ouvert à Sceaux a du mal à trouver son public. Il est en revanche favorable à un collège qui pourrait progressivement se transformer en lycée, le ministère de l'Instruction Publique participant à 50% au financement de l'opération.

Dans un premier temps trois sites sont retenus : le premier à l'entrée de l'avenue des Loges en limite de la forêt, le second à proximité de la Grande Ceinture sur des terrains que MM. Pereire étaient prêts à offrir à la ville, enfin le troisième, celui de la villa Caprice, 72, rue de Pologne. Les trois terrains sont visités en présence des représentants du ministère et tout suite, celui de la rue de Pologne avec ses 7 782 m² de surface disponible et ses 90 m de façade sur la rue d'Hennemont, proche du centre-ville et du nouvel hôpital inauguré quelques années plus tôt, s'impose d'autant plus que le propriétaire serait vendeur dans des conditions favorables à la ville. Les grandes lignes du projet sont approuvées par les conseils municipaux du 9 et du 19 novembre 1894³ : le collège comprendra 20 à 23 classes ainsi que 7 à 8 salles d'études et sera financé à parts égales entre l'État et la Ville qui recourra à un emprunt. Restait à établir un projet. Si l'on hésite entre un concours d'architectes ou le choix d'un architecte du ministère, dans l'urgence à mettre en forme un projet, on décide de retenir l'architecte communal, Henri Choret, à qui l'on doit déjà les écoles primaires des Écuyers et de la rue de Mareil (aujourd'hui rue Bonnenfant).

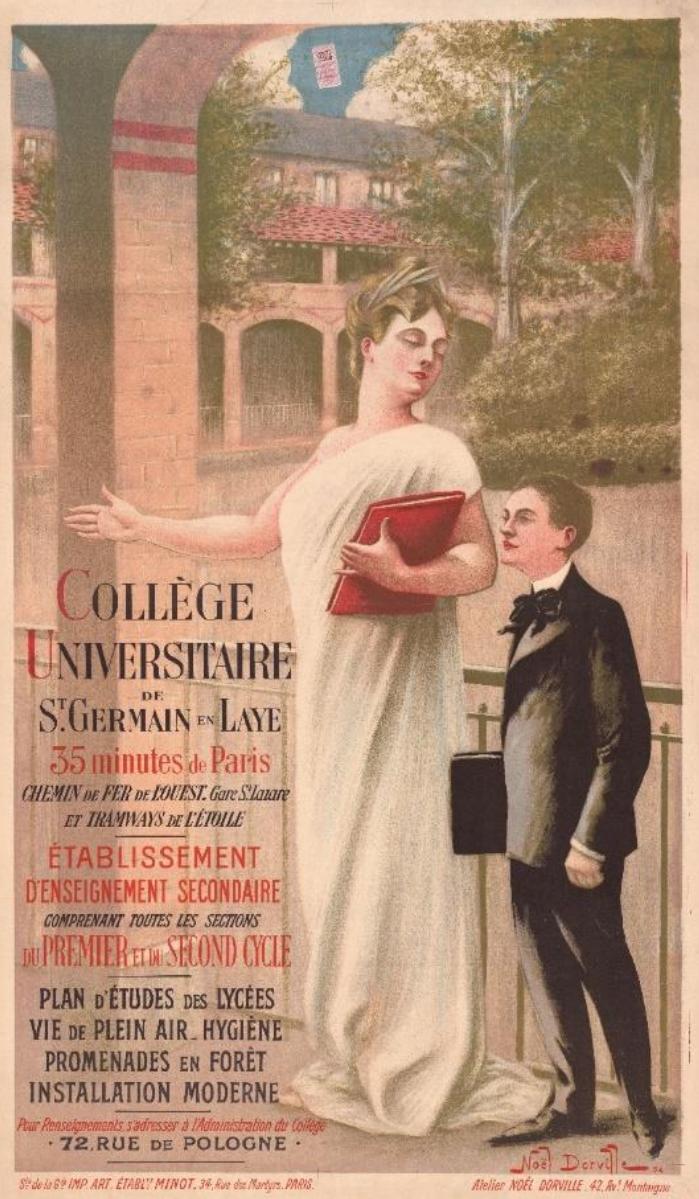
Le 17 janvier 1895, le préfet autorise la ville à acquérir le terrain de la rue de Pologne pour 125 000 F et Henri Choret présente au conseil municipal du 11 mars suivant, un projet estimé à 1 300 000 F (y compris terrain, construction et mobilier). Le ministère trouve le montant trop élevé et enjoint M. Choret à aller visiter les collèges de Meaux, Melun et Fontainebleau, réalisés à moindre frais. Le projet est quelque peu remanié, le coût d'objectif semble arrêté autour d'un million de francs. La Ville est autorisée par une loi promulguée le 16 décembre 1895 par le président Félix Faure, à emprunter 500 000 F sur 30 ans à un taux n'excédant pas 3,65 %. L'ouverture du collège est prévue pour la rentrée d'octobre 1897.

¹ AD78, *L'industriel de Saint-Germain*, 21 avril 1894.

² Les lycées désignaient alors des établissements financés par l'État couvrant l'ensemble de l'enseignement secondaire long (de la sixième à la terminale), par opposition aux « collèges » qui pouvaient également couvrir l'ensemble du cycle secondaire mais étaient financés par les municipalités.

³ AD78, *L'industriel de Saint-Germain*, 24 novembre, 29 décembre 1894.

L'adjudication des travaux aux entreprises est lancée en janvier avec des réponses demandées pour le 15 février 1896, selon la procédure de soumissions au rabais par rapport à un devis estimatif fixé à un coût global de 774 151 F pour les 8 lots concernés. Les lots principaux : terrassement, maçonnerie, charpente et menuiserie sont tout de suite attribués. M. Maurice, entrepreneur à Maisons-Laffitte réalise la maçonnerie, permettant un démarrage des travaux au printemps.



La période de construction est mise à profit pour recruter le personnel administratif et les enseignants. M. Bauzon, jusqu'alors censeur du collège Sainte-Barbe, l'un des plus anciens de Paris, est nommé principal. On ajuste les tarifs⁴ et au cours de l'été, on procède aux premières inscriptions. Les élèves ne sont encore que 60 début septembre mais seront 130 pour l'ouverture, le lundi 4 octobre 1897. Le mobilier scolaire n'étant pas encore arrivé, on fait une « razzia de tables, de chaises et de bancs dans les établissements communaux et chez les particuliers de bonne volonté »⁵.

À son achèvement, le bâtiment est vite considéré comme un modèle du genre. *Le Petit Réveil de Saint-Germain* dans son édition du 19 août 1897 en fait une description élogieuse : « Nul doute que les familles, en visitant ce collège modèle ne soient frappées de l'heureuse disposition des bâtiments ». L'enseignement dispensé va jusqu'au baccalauréat avec une section classique comprenant latin et grec et une section moderne avec de l'anglais et de l'allemand.

La capacité d'accueil est de 200 internes et de 500 demi-pensionnaires. À la rentrée suivante en octobre 1898, ils seront 250 dont 130 pensionnaires. Si les « petites classes » connaissent un vif succès, les classes supérieures seront un peu plus longues à trouver leur équilibre d'où sans doute cette magnifique affiche commandée en 1904 par la ville de Saint-Germain à Noël Dorville⁶ vantant les qualités de son « collège universitaire ».

Il faudra attendre 1913 pour qu'un collège municipal de jeunes filles ouvrent ses portes rue Alexandre Dumas. En octobre 1942, les deux collèges deviennent « Lycées d'État ». L'année suivante, le lycée de garçons s'appelle Claude Debussy, avant de prendre en 1948 le nom de Marcel Roby, professeur de l'établissement, ancien combattant, résistant et mort en déportation. Ce n'est qu'après la construction des bâtiments, rue Giraud-Teulon, que le nom de Poquelin fut donné à l'ancien collège public de garçons de Saint-Germain.

Jean-Michel Bourillon

Pour en savoir plus :

Pierre Albertini, *L'école en France XIX^e-XX^e siècle, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, coll. Carré Histoire, 1992.

« *Enseignement et éducation à Saint-Germain-en-Laye au XIX^e et XX^e siècles* », *Bulletin des Amis du Vieux Saint-Germain* n°39, 2002.

⁴ L'enseignement secondaire ne deviendra gratuit qu'en 1933 (loi du 31 mai 1933).

⁵ *Le Petit Réveil de St-Germain*, 7 octobre 1897.

⁶ Noël Dorville (1874-1938), caricaturiste et affichiste. Cette affiche est conservée aux archives municipales